



Extrait du registre des délibérations 2026

DELIBERATION Conseil Municipal

Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

Séance du 20/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 17
Nombre de suffrages : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, de façon exceptionnelle dans la salle polyvalente Jean Moulin, sous la présidence Du doyen d'âge Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Pascale VERNHES, Daniel LECUYER, Laurent CARRE, Marc MUSCAT, Brigitte NEF, Natacha BENALI, Silvère BENALI, Valérie DJOUADI, Jean Marie POUWELS, Mary Jane ROUSSEL, Xavier ANGLES, Magali HERNANDEZ, Anne BLANC, Bernard MONTOYA, Gaëtan BELLANCA

Date de la convocation
16/03/2026

Procuration(s) :

Emilie LEBOUCHER donne pouvoir à Pascale VERNHES, Isabelle FENOILLERE donne pouvoir à Brigitte NEF

Délibération 13-2026

Objet Election du Maire

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Pascale VERNHES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Le doyen d'âge déclare qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le doyen d'âge Daniel Bellegarde, invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Constitution du bureau : désignation de deux assesseurs. Il est proposé Jean Marie Pouwels et Silvère Bénali et Mme Vernhes comme secrétaire.

Il demande qui se porte candidat. Mme Ancey et Monsieur Montoya se déclarent candidats

Suite aux actes de candidatures, le doyen d'âge propose de voter et appel chaque conseiller. Il est acté que tous les conseillers présents ont votés

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0...

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19...

Majorité absolue : 10...

Ont obtenu :

- M. Montoya : quatre voix (4)
- Mme Ancey : quinze voix (quinze)

Le Conseil municipal, ouï le doyen, après en avoir délibéré, déclare

- - Mme Ancey, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamée maire.

Le Secrétaire de séance,
Pascale VERNHES

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire,
Dominique ANCEY

Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte



20/03/2026

MAIRIE DE JONQUERETTES
Numéro interne de l'acte : 13-2026